



PASSER AU BIO ?



Un choix économique opportun pour nos exploitations laitières ?

Ces derniers mois, la conversion de son élevage laitier vers la filière bio fait partie des thèmes les plus fréquemment abordés avec les techniciens du service technico économique. Ces derniers se sont penchés sur la question et vous proposent quelques pistes pour orienter la réflexion nécessaire avant de faire le pas.

E. Reding, Service Technico-Economique , awé asbl



Dans la conjoncture de crise actuelle, l'exploitation à faible charge par ha, distribuant peu de concentrés par vache et très autonome en fourrages peut envisager sérieusement la conversion en bio. Mais outre d'énormes défis techniques, elle devra faire face à une période de conversion difficile au niveau financier.

Si la pratique de l'agriculture bio pouvait être considérée il y a quelques années comme un choix philosophique avant tout (à noter que ça doit aussi l'être), bien des éleveurs y songent à présent comme une alternative économique à leur système conventionnel. Une fois certains préjugés dépassés et l'augmentation du travail administratif acceptée, il s'agit de raisonner sa stratégie en commençant par s'entourer par les bonnes personnes. Dans un premier

temps, il faudra prendre connaissance du cahier des charges bio (se tourner vers l'un des organismes certificateurs : Certisys, Integra ou Quality Partner). En discussion avec d'autres éleveurs ayant fait le pas et votre technicien, chacune des exigences du bio doit faire l'objet d'une étude de faisabilité et d'impact sur l'exploitation. Un bilan pourra ainsi être tiré en mettant en avant les aspects tant positifs que négatifs de la démarche. Le technicien Olivier Vanwarbeck a

mis en avant et étudié les contraintes principales pour la conversion bio d'un élevage laitier au Pays de Herve (région laitière généralement considérée comme intensive). Parmi celles-ci, la fertilisation, l'alimentation, les produits phytos, les semences et les traitements vétérinaires sont développés dans cet article.

SEMCENCES, LUTTE CONTRE LES MALADIES ET TRAITEMENTS VÉTÉRINAIRES

Si une liste positive de produits existe, l'usage de pesticide devra être oublié. Les semences achetées devront être certifiées bio ou, dans le cas d'une indisponibilité et moyennant dérogation, conventionnelles non traitées. Ces exigences ne devraient pas poser de problème majeur en système 100 % herbager (semences et phytos reviennent en moyenne 12 €/ha de prairie dans le Pays de Herve). La présence de maïs dans l'assolement aura davantage d'impact économique pour le candidat à la reconversion (semences et phytos pour respectivement 192 et 122 €/ha de maïs en moyenne au Pays de Herve).

Concernant les traitements vétérinaires, ceux-ci sont autorisés mais ne pourront plus être utilisés de manière préventive systématique (tarissement...). Le nombre de 3 traitements par animal par an (1 pour les animaux de moins d'un an) ne pourra être dépassé et le délai d'attente sera doublé ou égal à 2 jours si la notice indique 0 jour.

FERTILISATION ET CHARGE À L'HECTARE

La fertilisation des superficies bio doit être basée sur les effluents d'élevage et ne doit pas excéder en moyenne 170kgNorg/ha et 2UGB/ha. En ce qui concerne les zones vulnérables du PGDA, le maximum de 170 est déjà la norme.

Charge en UGB/ha

Afin de ne pas dépasser cette charge maximum par ha de SAU (cultures comprises si bio !), rappelons que la proportion de jeune bétail (0.4UGB si <1 an, 0.6 si 1-2 ans, 0.8 si >2 ans) par vache et l'âge au premier vêlage vont avoir un impact certain sur le nombre d'animaux productifs (1 vache laitière = 1 UGB) qui pourront être détenus (voir tableau).

O. Vanwarbeck a montré que parmi les exploitations laitières (STE) du Pays de Herve, de 22% (régionale d'Eupen) à 51% (régionale de Herve-Fléron-Visé) des exploitations sont déjà sous les 2UGB/ha.

Effluents d'élevage

L'importation de lisier conventionnel est autorisée à condition que les animaux l'ayant produit sortent une partie de l'année. Toute exportation d'effluent doit être destinée à une autre exploitation bio.

Fertilisants et amendements minéraux

Si une liste positive d'engrais et amendements existe, aucune source d'azote minéral n'y figure. Rester autonome en fourrage sans N27 est un défi à relever pour le candidat à la conversion. Pour mieux mesurer l'enjeu, O. Vanwarbeck a montré que, pour les éleveurs laitiers du Pays de Herve et Eupen, les 25% plus extensifs en terme de charge par ha de superficie fourragère, il allait falloir trouver 8619 VEM par ha et par an (les besoins des animaux) soit 11.169 kg de MS de fourrage par ha. Sans engrains et sans maïs : c'est un fameux défi ! D'autant plus que le défi suivant sera de... limiter les achats d'aliments.

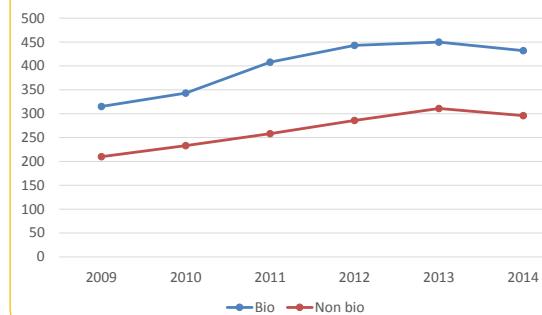
ALIMENTATION BIO DES ANIMAUX

Non seulement les ruminants bio doivent consommer 100 % d'aliment bio, mais en plus au moins 60 % de ceux-ci doivent provenir de l'explo-

	Nb de vaches détenables sur 50 ha	Nb de jeunes bêtes par vache						
		0.6	0.7	0.8	0.9	1	1.1	1.2
Age au 1 ^{er} vêlage	24	76.9	74.1	71.4	69.0	66.7	64.5	62.5
	27	75.8	72.8	70.1	67.6	65.2	63.0	61.0
	30	74.9	71.8	68.2	65.6	63.2	61.0	58.9
	33	74.1	71.1	68.2	65.6	63.2	61.0	58.9
	36	73.5	70.4	67.6	64.9	62.5	60.2	58.1

tation (ou de la région). Il faudra s'attendre à des difficultés pour trouver des fourrages bio à vendre (et à des prix élevés). Aussi, ces achats devront-ils être évités autant que possible. En outre, et ce n'est pas un scoop, le prix des concentrés bio est supérieur à l'aliment conventionnel de 132 €/T (en moyenne sur les 5 dernières années comme le montre le graphique).

Prix de la tonne d'équivalent concentrés (chez les laitiers de Haute Ardenne)



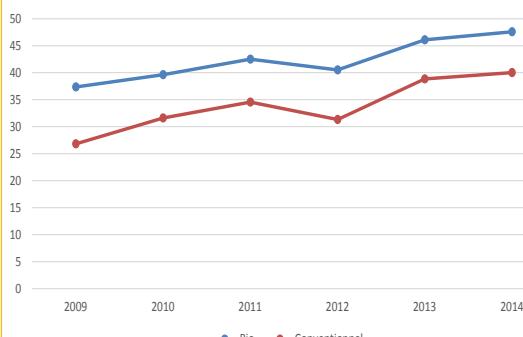
pour un éleveur bio.

FAIRE LE BILAN

(voir le tableau des aspects positifs et négatifs du passage conventionnel-bio page suivante). Notons que la différence du prix du lait est de 8.42 €/100 l en moyenne sur les 5 derniers exercices (voir graphique). Le prix de la viande (d'animaux laitiers) ne sera quant à lui pas augmenté sensiblement. A l'aide d'un simulateur et en posant de nombreuses hypothèses qu'il serait fastidieux de décrire dans cet article, O. Vanwarbeck a pu montrer que l'exploitation moyenne du Pays de Herve qui s'engagerait dans la conversion bio réalisera une opération intéressante après 3 ans (2 ans de conversion et une année bio). Pour cette ferme fictive, le cap de la conversion devra être passé sur le plan technique mais aussi financier (avec les coûts du bio et les recettes du conventionnel pendant 2 ans) !

Notons que parmi les hypothèses de la simulation, le maintien d'une productivité des superficies fourragères permettant d'être autonome en fourrages sans devoir diminuer la charge nettement sous les 2 UGB/ha

Prix de vente du lait bio vs conventionnel



+	
Recettes / productions en +	Recettes / productions en -
✓ Prix du lait bio	➤ Diminution de la production (rendements et/ou nb de bêtes)
✓ Primes bio et primes de conversion	➤ Surfaces dédiées à la vente de fourrages ou cultures commerciales à utiliser pour le cheptel
Dépenses / charges en -	Dépenses / charges en +
✓ Plus d'engrais	➤ Prix des concentrés
✓ Plus de phytos	➤ Prix des fertilisants et produits de luttes bio
✓ Moins de concentrés ?	➤ Prix des semences
✓ Moins de frais vétérinaires ?	➤ Mazout ?
✓ ...	➤ ...

reste un défi sans azote minéral !

Le technicien du STE a mis en avant que le bilan des 3 premières années de bio s'avère d'autant plus intéressant dans une conjoncture catastrophique telle que rencontrée actuellement en conventionnel, mais avec un cap de 2 ans d'autant plus difficile à passer (pour la ferme moyenne, avoir au moins 50.000 € pour tenir le coup).

Pour les fermes les plus intensives, les implications techniques sembleront probablement peu réalistes (voir improbables) et le retour sur « l'investissement » des deux ans de conversion plus tardif.

Pour les plus extensifs, la conversion s'avère très intéressante tant techniquement (peu ou pas de changements) au financièrement, des primes de conversion couvrant une bonne partie des frais supplémentaires.

CONCLUSION

Une fois le cahier des charges maîtrisé, faire le choix du bio consiste donc à relever deux challenges pour l'éleveur laitier spécialisé. Le premier, financier, sera de tenir bon face à l'investissement que représente les deux années de conversion bio. Le second, technique, sera d'honorer les engagements de la filière. En élevage laitier « intensif », le seuil des 2 UGB/ha et l'autonomie fourragère sans engrains azoté seront les principales contraintes. Si le maïs constitue une part importante de la ration, les suppléments de frais liés

à sa culture (semences, désherbage mécanique...) ou son remplacement par une autre culture devront être pris en compte.

En bref, dans la conjoncture de crise actuelle, l'exploitation à faible charge par ha, distribuant peu de concentrés par vache et très autonome en fourrages peut envisager

sérieusement la conversion à l'opposé de l'exploitation intensive sur ces 3 critères. En plus d'énormes défis techniques, cette dernière devra faire face à une période de conversion plus difficile au niveau financier. De plus, la sensibilité au prix du bio (offre et demande) devra être prise en compte dans l'élaboration de tout projet.



Les traitements vétérinaires sont autorisés (maximum 3 par an par animal) mais ne peuvent plus être utilisés de manière systématique.



L'importation de lisier conventionnelle est autorisée à condition que les animaux l'ayant produit sortent une partie de l'année. Toute exportation d'effluent doit être destinée à une autre exploitation bio.